

LE MOT DU MAIRE

Je tiens tout particulièrement dans cet éditorial à faire taire les rumeurs de toutes sortes qui courent en ville concernant les relations entre élus et personnels municipaux. Nous n'y consacrons pas, contrairement à ce qu'on pourrait croire, toute notre énergie, prioritairement mobilisée sur les dossiers qui sont étudiés et traités dans l'intérêt général, le seul qui ait force et valeur à nos yeux. Mais je veux simplement rappeler quelques principes de réalité, dans un souci de transparence et pour lever toute ambiguïté sur une situation dont la dramatisation voulue par certains n'a pas lieu d'être.

Au fil du temps et du mandat que vous nous avez confié, force a été de constater que des dérives se sont produites, qui nous avaient échappées dans un premier temps ; des dérives lentes mais sûres, étalées dans le temps et qui se sont transformées paradoxalement, selon quelques agents municipaux, en droits acquis. Certes, nous n'avons peut-être pas été suffisamment attentifs au fonctionnement de la machine administrative ; mais dans ce domaine, nous pensions de bonne foi que l'administration centrale municipale veillait à la régularité des états de service, aux conditions d'attribution de certains avantages, au respect des procédures et à l'encadrement des obligations dues au titre du service public ; rassurez-vous : nous n'accusons personne de tricherie et à plus forte raison de malhonnêteté, mais nous avons pris acte de cet état de fait qu'il faut corriger et dont il est primordial que vous soyez informés ; je vous livre quelques constats .

A votre sens – et bon sens – faut-il payer des heures de travail non effectuées ? Doit-on continuer à donner deux jours de congé sans base réglementaire mais dont l'attribution, il y a plus de vingt ans, est des plus confuses ? Pourquoi une laveuse réclamée à cor et à cri pour faciliter le travail de nettoyage – et du coup achetée et mise à disposition – n' a-t-elle été utilisée que deux heures en trois ans ? Nous l'ignorons. Et je pourrais multiplier les exemples...

Pour autant, loin de toute idée des « règlements de comptes » dont on fait état un peu hâtivement et de manière erronée ce que nous souhaitons, c'est rester à l'écoute de nos agents dans le seul souci de dialogue et d'efficacité, c'est favoriser la qualité du service par le levier de primes dont l'attribution est encadrée par des textes légaux ; en parallèle à ces dispositions réglementaires, le maire détient aussi le plus légalement qui soit le pouvoir discrétionnaire d'apprécier selon des critères précis la manière de servir des agents, et donc d'attribuer ou non ces primes dites modulables . En clair, tous doivent être conscients de la nécessité de travailler dans la même direction, chacun de sa place et selon ses devoirs, au seul bénéfice des administrés.

Enfin depuis quelque temps, on a beaucoup – beaucoup trop – entendu parler de droits, d'avantages, et de tentative de déstabilisation des services municipaux, d'acharnement (!) à l'encontre du personnel. C'est trop excessif et unilatéral pour être crédible ! En revanche ce que nous savons de façon certaine, c'est qu'il est de notre mission d'optimiser les services municipaux, quitte à ébranler certaines pratiques ou habitudes, réticences ou sentiments infondés d'injustice ; c'est qu'il est également indispensable de revoir certains fonctionnements gangrenés par la routine. Ce que nous savons ,enfin, c'est que le personnel communal doit observer la plus stricte obligation de réserve, comme dans toute administration ou service public ; c'est que les élus n'ont de compte à rendre de leurs choix politiques, de leurs actions et de leurs engagements qu' aux administrés ; c'est surtout que l'administration n'est pas au service des fonctionnaires, mais bien les fonctionnaires qui sont au service de l'administration.

Jacques IDOUX